

Note de synthèse

Alliance Internationale des Riverains des plantations Bolloré-Socfin – Juin 2016

La Socfin est une holding luxembourgeoise dont le groupe Bolloré est un des principaux actionnaires (38,75% des parts). Cette holding détient des plantations industrielles de palmiers à huile et d'hévéas dans de nombreux pays d'Afrique et d'Asie¹. Depuis 2008, les expansions de ces plantations sont continues. Les surfaces plantées des sociétés africaines de la Socfin sont passées de 87 303 à 108 465 ha entre 2011 et 2014, soit une augmentation de 24%. Ces expansions provoquent de graves conflits avec les populations riveraines qui sont privées de terres et voient leurs conditions de vie sans cesse se dégrader.

Dans plusieurs pays, les paysans et villageois propriétaires des terres réquisitionnées, se mobilisent pour protester contre les conditions d'implantation et d'exploitation de ces plantations.

Des organisations de défense des droits des riverains des plantations du groupe existent aujourd'hui au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Liberia, en Sierra Leone et au Cambodge. Ils se sont regroupés en Alliance Internationale pour échanger des informations, des expériences, et unir leurs forces pour être capable de se hisser à la hauteur de cette entreprise multinationale. Les négociations avec les directions locales menées depuis 2008 ayant trop souvent mené à une impasse, il s'agit de négocier directement avec la direction générale du groupe pour trouver une solution durable à ce conflit.

¹ Cameroun, Côte d'Ivoire, Liberia, Sierra Leone, Ghana, Nigeria, RD Congo, Cambodge, Indonésie, Sao Tomé

CAMEROUN

Nom de l'organisation des riverains : SYNAPARCAM (Synergie Nationale des Paysans et Riverains du Cameroun).

Plantations du groupe Socfin : Socapalm et Safacam

Surface occupée : Socapalm : 35 000 hectares. Safacam : 9800 hectares. Concession : 58 063 ha.

Produits : Huile de palme, caoutchouc

Nombre de villages riverains touchés par les activités de l'entreprise : 42 villages, sur 4 Régions Prélectorales, touchées par 7 plantations différentes.

Conflit :

La Socapalm a été créée par l'Etat Camerounais en 1974. Elle a été privatisée en 2000 et acquise par la Socfin. A partir de cette date, les conflits avec les communautés locales ont empiré du fait des extensions des plantations et du manque de compensation.

La Synaparcam a été créé à partir de 2011 pour revendiquer le respect des accords passés par l'entreprise.

- *Rétrocession de terres aux villages riverains pour préserver les 250 ha considérés comme espace vital des populations. (selon l' article 6-h/ du bail emphytéotique)*
- *Développement des plantations villageoises : Dans le cadre de rétrocessions des terres, des services et une certaine quantité de semences (à définir) doivent être fournis aux villageois (selon l'article 8.4.2 de la Convention de cession)*
- *Compensations aux riverains : La notion de service public énoncée dans la Convention de cession implique un certain nombre de devoirs de la Socapalm aux villages riverains. La Convention parle de dispensaires ou d'écoles, mais les besoins de base en termes de service publics : accès à l'eau potable, sécurité... ne sauraient être négligés. (Article 8.4.2 de la Convention de cession).*



Situation actuelle :

La Socapalm a longtemps refusé d'autres interlocuteurs que les autorités publiques et les chefs traditionnels. Le niveau de corruption notoire du Cameroun empêchant la garantie du droit, de nombreux riverains ont décidé de construire une organisation nationale, la Synaparcam. Devant le refus de la Socapalm, les riverains ont organisé



le blocage des plantations Dibombarri et Mbongo entre le 23 et le 27 avril.

Suite à cela ont été faites des promesses de négociation et d'un premier rendez-vous avec le directeur général en juin. Une nouvelle plateforme de dialogue a été mise en place, avec des représentants des riverains, des autorités locales, et de la direction de la Socapalm, sur les différentes Préfectures concernées. Un an plus tard, ces plateformes sont enterrées et les négociations au point mort.

CÔTE D'IVOIRE

Nom de l'organisation des riverains : UVD (Union des Villages Déguerpis)

Plantations du groupe Socfin : SoGB

Surface occupée : 34 424 ha.

Produits : Huile de palme, caoutchouc.

Nombre de villages riverains touchés par les activités de l'entreprise : 13 villages, dans 4 cantons, représentant plus de 8000 personnes.

Conflit :

Depuis les années 1970, l'entreprise SoGB (anciennement SOCATCI) occupe les terres des 13 villages des cantons Wapo, Wlèpo, Nenin et Trahé. Depuis le 12 juillet 1974, des craintes et doléances ont été exprimées par les chefs des villages concernés. Avec la privatisation et le rachat de l'entreprise par la Socfin, au début des années 1990, les doléances n'ont plus trouvé de réponse satisfaisante.

De nouveaux engagements ont été pris en Septembre 2009 dans le protocole d'accord entre la SoGB (Société des Caoutchoucs de Grand Béréby) et les villages déguerpis. A ce jour, certaines des promesses effectuées n'ont pas été tenues. Par exemple, concernant la reconstruction des villages déguerpis (Tiépé, Haméné 1 et 2, Ibo, Hinklo, Petit Boua, Trahé, Debablé, Djimbo, Soklogbleke, Klo, Héké), aucune maison n'a été construite par la SoGB. Concernant la priorité d'embauche aux fils des villages, il n'y a encore aujourd'hui aucun poste de cadre occupé par un des ressortissants de ces 13 villages, malgré la présence de personnes qualifiées. De nombreux jeunes demandent encore d'être embauchés comme ouvrier ou agent de maîtrise, et voient leur dossier refusé.



D'autre part, de nombreuses doléances sont encore en suspens ou n'ont pas été mises en place de manière satisfaisante : la gratuité des soins pour les populations riveraines n'est pas mise en place de manière satisfaisante, comme promis dans l'article D, Doléance n°4 du protocole d'accord. L'entretien des écoles primaires déjà construite et la fourniture de mobilier est faite de manière partielle et ne permet pas aux enfants des villages de recevoir une formation de qualité dans le système éducatif (par exemple, à Trahé, plus de 60 élèves doivent suivre les cours dans des abris provisoires en bambou, qui ne protègent pas de la pluie).

Situation actuelle :

Pour résoudre ces différents problèmes et répondre aux doléances essentielles des riverains, l'Union des Villages Déguerpis a été créée pour demander la mise en place d'expertises indépendantes sur les situations problématiques (limites des surfaces occupées, environnement, éducation, infrastructures sociales,...) ainsi qu'un calendrier précis pour des avancées concrètes sur le terrain. L'UVD souligne avant tout l'importance de se mettre d'accord sur la surface exacte exploitée par la SoGB aujourd'hui. L'UVD interpelle la Socfin pour garantir des réalisations dans les villages correspondants aux attentes des riverains.



Une marche pacifique était prévue pour le 27 Mai 2015, mais la Sous-Préfecture a interdit cette marche. Une assemblée générale est organisée à la place, les villageois des 13 villages déguerpis ont ainsi pu se rassembler pour s'exprimer en dehors de leur village et partager leurs problèmes et doléances.

CAMBODGE

Nom de l'organisation des riverains : Bunong for a Good Future

Plantations du groupe Socfin : KCD, Coviphama

Surface occupée : KCD : concession de 6600ha. Coviphama : concession de 5345ha.

Produits : Caoutchouc.

Nombre de villages riverains touchés par les activités de l'entreprise : 6 villages, plus de 850 familles vivant à Bousra.



Conflit :

En 2008, le Cambodge a accordé une concession foncière pour l'exploitation industrielle de l'hévéa au Groupe Khaou Chuly (KCD). En 2007, la société européenne Socfinasia a conclu une joint venture avec KCD (Socfin-KCD).

La législation cambodgienne prévoit une reconnaissance juridique des communautés autochtones et protège leur droit à la propriété collective. Bien que les familles autochtones de Bousra présentent toutes les conditions exigées pour y accéder, elles font face à de nombreux obstacles politiques, administratifs et procéduraux qui expliquent qu'elles n'avaient pas de titre de propriété collective avant que la société Socfin-KDC ne commence les travaux de défrichage².

Les communautés locales dénoncent des irrégularités dans le processus d'approbation des concessions, des expulsions forcées et une absence de véritable consultation. Les communautés Bunong soulignent le fait que le manque d'accès à leurs terres pourraient avoir des impacts sur leurs moyens de subsistance. Elles indiquent que de nombreux sites spirituels et ancestraux ont été détruits.

Situation actuelle :

En septembre 2015, 12 représentants des riverains représentants des villages affectés sont reconnus par les autorités locales et la direction de la Socfin KCD pour participer au lancement d'une plateforme tripartite de négociations. L'objectif étant alors de redéfinir la mesure exacte des terres fournies en compensation des terres confisquées par la Socfin, ou encore d'informer les familles sur le montant des dettes accumulées envers la Socfin. La première rencontre a lieu le 22 décembre 2015 où la firme a réitéré son engagement à vouloir résoudre les conflits avec la communauté bunong. Cependant, trois mois après, lors de la deuxième rencontre, la Socfin annonce avoir fait appel à un tiers (une ONG locale, le GIZ) pour pointer les parcelles controversées sans avoir consulté les représentants des riverains. De même, le dédommagement des 142ha de terres communautaires et de forêt sacrée détruits qui a été promis à hauteur de 40 000\$ n'a toujours pas été versé aux communautés. Une cérémonie traditionnelle Bunong avait pourtant été organisée le 25 février 2016. Aujourd'hui, la Socfin refuse de verser l'argent si les riverains ne lui fournissent pas en échange des projets de développement à financer qu'elle souhaite valider. Ces « dédommagements » ne seront donc pas versés aux familles en compensation des préjudices subis. Une nouvelle manifestation est prévue le 3 juin pour protester contre cette situation.



² Rapport FIDH, Octobre 2011, Les impacts des plantations industrielles d'hévéa de Socfin-KCD sur les communautés autochtones de Bousra, Mondulkiri.

LIBERIA

Nom de l'organisation des riverains : AACILE (Affected and Aggrieved Citizens of LAC Expansion), The Concern Citizens of Dinnida Clan (CCDC) (SRC)

Plantations du groupe Socfin : LAC, SRC.

Surface occupée : LAC : concession : 121 407 ha. Plantés : 14 000ha. SRC : concession : 8535ha

Produits : Caoutchouc.

Nombre de villages riverains touchés par les activités de l'entreprise : LAC : 11 villages. SRC : 22 villages.

LAC

Conflit : En 2007, suite à de nouvelles expansions de la compagnie LAC (Liberia Agricultural Company), un programme a été mis en place pour réinstaller les populations affectées et compenser la perte des cultures villageoises détruites par l'expansion de la plantation d'hévéas. L'accord signé alors par les représentants du gouvernement et la direction de la LAC promet la construction de nouvelles maisons et sanitaires, d'infrastructures d'éducation, de santé. La construction d'un marché. La compensation des cultures détruites. Des opportunités d'emploi pour les ressortissants des villages. D'après les riverains organisés au sein de l'association AACILE) aucune de ces promesses n'est tenue jusqu'à aujourd'hui.



Situation

Face au non-respect de l'accord signé en 2007, les villageois concernés, suite à de nombreuses relances à la direction et courriers aux représentants du gouvernement, ont marché sur la direction en se rassemblant des 11 villages touchés et en traversant ensemble la plantation jusqu'aux bureaux de LAC, le 16 Mai 2015. La direction a alors ouvert les négociations.

Après plus d'un an, les riverains de LAC ont obtenu du bout des lèvres un accord pour une compensation de cultures détruites lors des dernières extensions qui devrait être payée le 30 juin. Ce progrès est notable mais nous regrettons qu'il ait fallu plus d'un an de pression et de négociations pour réaliser ce qui aurait pu être une simple formalité car cette compensation est obligatoire et encadrée par le gouvernement. Les nombreux autres points de tensions n'ont toujours pas été abordés, et la direction de LAC fait trainer délibérément les négociations. Annulation de la réunion du 22 décembre, report de la réunion de mars 2016. Elle refuse également de définir avec les riverains un calendrier de négociations.

SRC

Conflit : La compagnie, acquise par la Socfin en 2007, a connu de nombreuses extensions ces dernières années, menant à des conflits avec les villages affectés. Des promesses avaient été faites concernant la compensation des cultures détruites (Manioc, hévéas, Cocos, café, palmiers à huile, plantain,...) qui n'ont pas été tenues. Les extensions ont également mené à la destruction de plusieurs cimetières dans 5 villages différents.

Les riverains demandent principalement :

La construction et l'entretien d'une route pour relier les villages les plus isolés, d'écoles, de cliniques et de pompes à eau. Un accès à l'emploi au sein de l'entreprise. La compensation des cultures détruites.

Situation : Plusieurs démarches ont eu lieu pour essayer d'avancer sur ces différents points avec la direction. Des actions juridiques avaient également été lancées. Mais rien de satisfaisant n'est ressorti de ces démarches et négociations. Des soulèvements ont eu lieu en 2012, menant à de nouvelles négociations. Le résultat de ces négociations a entraîné des divisions au sein des riverains. La population qui a tenté de s'organiser plus solidement pour porter une voix collective face à la direction a rencontré une forte répression de la part de la direction de la SRC. Lundi 5 janvier, au Liberia, six représentants des communautés locales des villages affectés sont arrêtés à la demande de l'entreprise. Après avoir passé plusieurs jours en prison, les 6 citoyens attendent toujours leurs procès.

SIERRA LEONE

Nom de l'organisation des riverains : MALOA (Malen Land Owners Association)

Plantations du groupe Socfin : SAC

Surface occupée : 17 812ha

Produits : Huile de Palme.

Nombre de villages riverains touchés par les activités de l'entreprise : 60 villages.

Conflit :

En 2011, Socfin Agricultural Company Sierra Leone Ltd.(Socfin SL) a pris le contrôle de 6.500 hectares de terres agricoles pour établir des plantations de palmiers à huile et d'hévéas dans la chefferie de Malen, district de Pujehun. 5.000 ha supplémentaires seraient en cours d'acquisition.

Les riverains de la plantation SAC, regroupés au sein de la MALOA dénoncent le processus même d'installation de la plantation : consultation partielle, manque de transparence sur le contrat de bail, pression sur les chefs et les propriétaires terriens, manque de documents officiels sur les transactions effectuées avec les propriétaires des terres, incapacité de l'entreprise à marquer les limites des terrains loués avant la destruction des cultures présentes. En plus de cela, les riverains remettent en question le montant des compensations fournies contre l'occupation des terres ainsi que les conditions de travail au sein de la plantation.

La destruction simultanée de la biodiversité et des moyens de subsistances des villageois représente le principal problème soulevé par les riverains.



Situation

Depuis l'arrivée de l'entreprise dans la région, les tentatives d'opposition ont été réprimées fortement : arrestation et emprisonnement de 40 manifestants en octobre 2011, poursuites judiciaires contre les leaders de la MALOA depuis une nouvelle protestation en 2012, procès qui n'en finissent pas.

Aujourd'hui, les leaders de l'association sont encore poursuivis en justice. Le Président de la République a confié à L'ONS (Office of National Security) le soin de résoudre la crise dans la chefferie de Malen et a opté pour la médiation. La Commission des Droits de l'Homme de Sierra Leone (HRCSL) est également intervenue comme médiateur pour essayer de régler le conflit, et s'est engagée auprès des riverains à une investigation poussée si la médiation échouait. Mais les dirigeants de la SAC refusent de reconnaître la MALOA comme interlocuteur.



REVENDEICATIONS DE L'ALLIANCE INTERNATIONALE DES RIVERAINS DES PLANTATIONS BOLLORÉ-SOCFIN

SE METTRE D'ACCORD SUR LES PRINCIPES SUIVANTS

1. Respect des lois des pays
2. Respect des accords passés
3. Respect des droits des communautés indigènes telles que définies par la convention 169 de l'OIT et des autres conventions internationales.
4. Respect des engagements de l'entreprise, à l'exemple de ceux trouvés dans l'Etude d'Impact Environnemental et les comptes rendus de réunions.
5. Principe de consultation et d'accord mutuel : aucune décision qui a un impact sur les communautés locales ne doit être prise sans la consultation préalable et l'accord des organisations représentatives.

Ce qui suppose : la reconnaissance des organisations représentatives des communautés.

REVENDEICATIONS GÉNÉRALES :

CE QUE NOUS DEMANDONS AUJOURD'HUI : UNE FEUILLE DE ROUTE DE RÉOLUTION DES CONFLITS

1- Une évaluation tripartite des situations conflictuelles

Il faut se mettre d'accord sur les problèmes, avant de se mettre d'accord sur les solutions.

Tripartite = entreprise + organisations représentatives + expert indépendant (reconnu par les communautés locales)

Processus : Un expert indépendant mène une étude sur la situation problématique (terres ; besoins en infrastructures et missions de service public : éducation, santé, sanitaires, routes, eau, électricité ; développement économique, protection de l'environnement) puis des réunions sont organisées régulièrement avec les représentants des organisations et les représentants de l'entreprise.

2- Un calendrier clair pour régler les différents problèmes, en priorité les conflits fonciers

Elaboration d'une feuille de route avec un calendrier précis pour chaque situation problématique, avec des engagements de résultats sur le terrain.

3- Des perspectives pour une résolution globale des conflits : « personne n'est laissé derrière »

Une réunion internationale de point d'étape sera organisée à l'automne 2015 pour évaluer les avancées et les difficultés rencontrées.

Une feuille de route globale qui pourra s'appliquer dans tous les pays où les organisations locales de riverains le demandent, doit être définie. Un processus de dialogue et de négociation avec les riverains doit être mis en place partout où cela est nécessaire (demandé par les communautés locales).

DEMANDE N°1/ NOTRE PROPOSITION POUR UN RÉEL DIALOGUE SOCIAL

1. Annulation des poursuites judiciaires engagées à l'encontre des militants défendant leurs droits sur les terres

Le groupe doit faire une déclaration publique pour demander officiellement aux autorités d'annuler les poursuites envers les leaders des organisations locales.

2. Reconnaissance des organisations locales membres de l'Alliance comme interlocuteurs dans le dialogue

Consultation prioritaire avant toute décision impactant les communautés locales.

3. Prendre ses responsabilités et rendre des comptes

Réponse aux demandes de rendez-vous et aux courriers de la part des organisations locales dans la semaine.

Tenir ses promesses et respecter les délais fixés.

4. Un dialogue continu avec les organisations de riverains au niveau local et international

DEMANDE N°2/ RÉTROCESSIONS DE TERRES

1. Une expertise tripartite des problèmes en amont de tout plan d'action

Se mettre d'accord sur les problèmes pour pouvoir se mettre d'accord sur les solutions de long terme.

Est entendu par tripartite : entreprise - organisation locales – expert indépendant

Processus : Un expert indépendant mène une étude sur la situation problématique (terres, éducation...) puis des réunions sont organisées régulièrement avec les représentants des organisations et les représentants de l'entreprise.

Problème : Choisir un expert. Nous proposons de désigner un expert issu d'ONG ou un expert des Nations Unies lorsque c'est possible.

Horizon : 1 mois pour choisir un expert. 2 mois pour l'enquête.

2. Un calendrier clair : « un an pour résoudre le conflit »

Notre proposition sur les conflits terriens :

1/ Un mois pour sélectionner les experts

> 1^{er} Décembre 2014

- 2/ Deux pour mener les enquêtes > 1^{er} Février 2015
- 3/ Une réunion de négociation locale pour définir les terres contestées > 1^{er} Mars 2015
- 4/ Définir les différentes options de résolution des contentieux [rétrocessions, contrat de plantation villageoise, compensation financière] > 1^{er} avril 2015
- 5/ Mise en œuvre des options > 1^{er} septembre 2015

DEMANDE N°3/ COMPENSATIONS

INFRASTRUCTURES SOCIALES

- Etudes d'experts indépendants concernant les dimensions : éducation, santé, routes-accès, électricité, eau, sanitaires.
- Ces études devront être réalisées dans les 3 mois.
- Février 2015 : rencontre avec les communautés pour partager le rapport des expertises
- De Mars à Juin 2015 : mise en œuvre des projets choisis en priorité par chaque communauté.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Embauche des membres des communautés locales :

- Employer les travailleurs qualifiés pas les entreprises et les sous-traitants, au sein des communautés.
- Des meilleures conditions de travail.
- Informer dans les temps les communautés des postes à pourvoir.

Soutien aux planteurs villageois :

- Fourniture de graines, engrais, assistance technique, prêts et autres intrants.
- Subventions pour l'agriculture mécanisée
- Contrôle indépendant des programmes de soutien aux planteurs.

Compensations financières :

- Compensations pour les paysans qui ont perdu des terres/plantations sans compensation.
- Accord sur le partage des profits conduisant au paiement de compensations annuelles pour les familles/planteurs ayant perdus des terres.
- Un montant correct doit être défini après une étude d'experts reconnus.

DEMANDE N°4/ AUDIT ENVIRONNEMENTAL

- Audit environnemental régulier effectué par des experts indépendants pour contrôler les pollutions de la terre, de l'air et de l'eau.
- Mise en place d'un plan de protection de l'environnement élaboré avec les communautés.
- Respect des bonnes pratiques.